

1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice

Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

634A6 - Diluant pour colle de contact 636N9

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Solvant, Diluant pour la technique orthopédique.
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Otto Bock HealthCare Canada Ltd.

Rue/B.P.: 5470 Harvester Road

 Place, Lieu: Burlington, ON L7L 5N5, CDN
Canada

WWW: www.ottobock.ca

E-mail: info.canada@ottobock.com

Téléphone: (800) 665-3327

Télécopie: (800) 463-3659

Service responsable de l'information:

Mark Agro, Téléphone: (800) 665-3327 (9 am - 5 pm)

Indications diverses:

 Siège:
Ottobock SE & Co. KGaA
Max-Näder-Straße 15
Duderstadt
Allemagne

Numéro d'appel d'urgence

COLLECT, Téléphone: (613) 996-6666
Transport:
CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)
Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)

2. Identification des dangers

Aperçu de cas d'urgence

Aspect: Forme: liquide
Couleur: incolore, limpide

Odeur: caractéristique comme solvants organiques

Classification: Flam. Liq. 2; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2A; Toxicité pour la reproduction 2; STOT SE 3; STOT RE 2; Asp. Tox. 1; Aquatic Chronic 2;

Symboles de danger:


 Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir.

Statut des risques

Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

Dangers non classés ailleurs

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'inhalation: Brève exposition: Le seuil de concentration nocive est vite atteint.

Une exposition prolongée dans un environnement riche en vapeurs peut provoquer des troubles graves et persistants.

voir section 11: Informations toxicologiques

3. Composition / Informations sur les composants

Spécification chimique: Mélange de solvants

Composants pertinents:

n°CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 64742-49-0	Benzine du pétrole	25 - 50 %	Flam. Liq. 2. Skin Irrit. 2. STOT SE 3. Asp. Tox. 1. Aquatic Chronic 2.
CAS 79-20-9	Acétate de méthyle	25 - 50 %	Flam. Liq. 2. Eye Irrit. 2A. STOT SE 3.
CAS 108-88-3	Toluène	10 - 25 %	Flam. Liq. 2. Skin Irrit. 2. Toxicité pour la reproduction 2. STOT SE 3. STOT RE 2. Asp. Tox. 1.

4. Premiers secours

En cas d'inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. Protéger la victime du froid. Allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport, en cas de dyspnée la mettre en position légèrement relevée. En cas de difficultés ou même d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration de sauvetage ou utiliser un appareil respiratoire ou un appareil à oxygène. Appeler un médecin.
Après contact avec la peau:	En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Faire boire beaucoup d'eau, si possible avec du charbon actif. Appeler aussitôt un médecin. NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Une exposition prolongée à une forte concentration peut provoquer des irritations des voies respiratoires, voire des maux de tête, des vertiges et des troubles du système nerveux., nausées, état inconscient, arrêt respiratoire.
 Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.
 Il faut s'attendre à une absorption par voie cutanée.

Informations pour le médecin

en cas d'ingestion: Attention: risque d'aspiration en cas de vomissement et de renvois gastriques. Veiller à un passage très rapide dans les intestins. Faire boire aussitôt et à plusieurs reprises de l'eau additionnée de beaucoup de charbon actif. Administrer à la fin un additif de sulfate sodique. En cas de vomissement, tourner la tête sur le côté. Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. Protéger la victime du froid. Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. L'huile de ricin et le lait sont contre-indiqués.

en cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais, la placer éventuellement sous oxygène. En cas d'irritation des voies respiratoires, administrer tous les 10 minutes 5 doses d'inhalation d'un spray contenant du dexaméthasone (p. ex. Auxiloson, Thomae), jusqu'à disparition des symptômes. Prophylaxie contre les risques de pneumonies et d'infection, traitement adjuvant spécifique, en particulier contrôle du bilan acido-basique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point éclair/plage d'inflammabilité:	-25 °C (DIN 53213)
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Agents d'extinction appropriés:	Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone
Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:	Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Le liquide s'évapore très rapidement. Le produit est non explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges toxiques explosibles, plus lourds que l'air, qui s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flamme sur de grandes distances en cas d'inflammation.

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

En cas d'incendie: Formation possible de gaz toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles:

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Éviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les vapeurs.

Précautions en matière d'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Méthodes de nettoyage:

Couper les arrivées. Eloigner toute source d'ignition. Colmater la fuite si cela peut se faire sans danger. Bien colmater toutes les pièces se trouvant en contrebas. Absorber les quantités restantes avec des substances ininflammables liant les liquides (terre sèche, sable, vermiculite, grès broyé).

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas laisser les récipients ouverts. La quantité entreposée au poste de travail doit se limiter aux besoins d'une phase de travail. Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mettre à la terre les récipients et les garnitures.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants.

Ne pas transporter sous pression.

liquide: Facilement inflammable.

Vapeurs: Très facilement inflammable.

Le liquide s'évapore très rapidement. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges toxiques explosibles, plus lourds que l'air, qui s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flamme sur de grandes distances en cas d'inflammation. Inflammable en présence de surfaces chaudes, d'étincelles et de flammes nues.

Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes ou des matières solides facilement inflammables.

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Directives de l'exposition

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
79-20-9	Acétate de méthyle	Canada, Alberta: OEL 15 min	757 mg/m ³ ; 250 ppm
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	606 mg/m ³ ; 200 ppm
		Canada, BC: OEL STEL	250 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	200 ppm
		Canada, Québec: VECD	757 mg/m ³ ; 250 ppm
		Canada, Québec: VEMP	606 mg/m ³ ; 200 ppm
		EUA: ACGIH: STEL	757 mg/m ³ ; 250 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	606 mg/m ³ ; 200 ppm
		EUA: NIOSH: STEL	760 mg/m ³ ; 250 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	610 mg/m ³ ; 200 ppm
		EUA: OSHA: TWA	610 mg/m ³ ; 200 ppm
108-88-3	Toluène	Canada, Alberta: OEL 8 hour	188 mg/m ³ ; 50 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	20 ppm
		Canada, Québec: VEMP	188 mg/m ³ ; 50 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	75 mg/m ³ ; 20 ppm
		EUA: NIOSH: STEL	560 mg/m ³ ; 150 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	375 mg/m ³ ; 100 ppm
		EUA: OSHA: TWA	200 ppm
	OSHA: Ceiling	300 ppm	

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil	Paramètre	Échantillonnage
108-88-3	Toluène	EUA: ACGIH-BEI, sang	0.02 mg/L	Toluene in blood	Avant le dernier «huit» de la semaine ouvrable
		EUA: ACGIH-BEI, urine	0.03 mg/L	Toluene in urine	fin de l'exposition voire fin du processus
		EUA: ACGIH-BEI, urine	0.3 mg/g créatinine	o-Cresol in urine	fin de l'exposition voire fin du processus

Contrôle de l'exposition

N'utiliser que des appareillages munis d'un carter et mis à terre. Aspirer les vapeurs à leur source. Eliminer si nécessaire les gaz aspirés en les dirigeant vers un séparateur.

Le produit dissout tout particulièrement toute une série de résines naturelles et artificielles ainsi que les huiles, les graisses et les plastifiants.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

Protection individuelle

Protection yeux/visage Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010.

Protection de la peau Porter un vêtement de protection approprié.
Gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138.
Type de gants: Caoutchouc fluoré ou Caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement: 0,7 mm.
Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à OSHA Standard - 29 CFR: 1910.134 ou ANSI Z88.2.
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inspirer les vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Forme: liquide
Couleur: incolore, limpide

Odeur: caractéristique comme solvants organiques

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Valeur pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	57 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité:	-25 °C (DIN 53213)
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1.00 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 16.00 Vol%
Tension de vapeur:	à 20 °C: 245 hPa à 50 °C: 920 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 0.79 g/mL
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Décomposition thermique:	Une distillation effectuée à pression atmosphérique normale n'altère pas la stabilité du produit.
Viscosité, cinématique:	à 20 °C: 10 s (DIN 53211/4)
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Température d'ignition:	455 °C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Stabilité chimique:	Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Le liquide s'évapore très rapidement. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges toxiques explosibles, plus lourds que l'air, qui s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flamme sur de grandes distances en cas d'inflammation. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.
Conditions à éviter:	Risque de charges électrostatiques. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Matières incompatibles:	Aucune donnée disponible
Produits de décomposition dangereux:	En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. En présence d'eau, il se produit une décomposition en acide acétique et en alcool méthylique.
Décomposition thermique:	Une distillation effectuée à pression atmosphérique normale n'altère pas la stabilité du produit.

11. Informations toxicologiques

Tests toxicologiques

Toxicité aiguë:	DL50 Lapin, percutan: <= 3000 mg/kg
Effets toxicologiques:	Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données. Toxicité aiguë (dermique): Manque de données. Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données. Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2 = Provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2A = Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Manque de données. Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données. Cancerogénité: Manque de données. Toxicité pour la reproduction: Toxicité pour la reproduction 2 = Susceptible de nuire au fœtus. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3 = Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Danger par aspiration: Asp. Tox. 1 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Autres informations:	Faible toxicité aiguë en cas d'ingestion, d'inhalation ou de résorption par voie cutanée.

Symptômes

En cas d'inhalation:
Une exposition prolongée à une forte concentration peut provoquer des irritations des voies respiratoires, voire des maux de tête, des vertiges et des troubles du système nerveux., nausées, état inconscient, arrêt respiratoire.
Après contact avec la peau:
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Il faut s'attendre à une absorption par voie cutanée.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Toxicité aquatique:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
---------------------	--

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Persistence et dégradabilité

Indications diverses:	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

Indications diverses relatives à l'écologie

Teneur en composés organiques volatils (COV):

100 % en poids = 790 g/L

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

Recommandation: Incinération avec autorisation des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Indications diverses

Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.

14. Informations relatives au transport

USA: Department of Transportation (DOT)

Identification number: UN1993
 Désignation technique spécifique: UN 1993, ONU 1993, liquides inflammables, n.s.a. (Naphta léger (pétrole), hydrotraité, exempts de butadiène, Acétate de méthyle)
 Hazard class or Division: 3
 Groupe d'emballage: II
 Labels: 3
 Symboles: G
 Dispositions particulières: IB2, T7, TP1, TP8, TP28
 Packaging – Exceptions: 150
 Packaging – Non-bulk: 202
 Packaging – Bulk: 242
 Quantity limitations – Passenger aircraft / rail: 5 L
 Quantity limitations – Cargo only: 60 L
 Vessel stowage – Location: B



Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)

UN Number: UN1993
 Shipping name: ONU 1993, Matières liquides inflammables, n.s.a. (Naphta léger (pétrole), hydrotraité, exempts de butadiène, Acétate de méthyle)
 TDG class: 3
 Packing group: II
 Special provisions: 16
 Explosive limit and limited quantity index: 1 L
 ERAP index: 10 000
 Passenger carrying road or rail index: 5 L

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU:	UN 1993
Désignation technique spécifique:	UN 1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light, butadiene-free, Methyl acetate)
Class or division, Subsidiary risk:	Class 3, Subrisk -
Groupe d'emballage:	II
Numéro EmS:	F-E, S-E
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	1 L
Excepted quantities:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	IBC02
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T7
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP1, TP8, TP28
Arrimage et manutention:	Category B.
Propriétés et observations:	-
Polluant marin:	oui
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Numéro UN d'identification:	UN 1993
Désignation technique spécifique:	UN 1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light, butadiene-free, Methyl acetate)
Class or division, Subsidiary risk:	Class 3
Groupe d'emballage:	II
Etiquette de danger:	Flamm. liquid
Excepted Quantity Code:	E2
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières:	A3
Emergency Response Guide-Code (ERG):	3H

15. Règlements**Directives nationales - Canada**

Aucune donnée disponible

634A6 - Diluant pour colle de contact 636N9

Numéro de matière 634A 6

Page: 11 de 13

Directives nationales - U.S. Federal Regulations

Benzine du pétrole:	TSCA Inventory: listed; UVCB TSCA HPVC: not listed TSCA: listed - UVCB
Acétate de méthyle:	TSCA Inventory: listed; EPA flags T TSCA HPVC: not listed TSCA: listed - Flags: T Clean Air Act Data: SOCM I Chemical? Yes Clean Air Act: SOCMI Chemical: yes NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0391*
Toluène:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Carcinogen Status: IARC Rating: Group 3 OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: not listed Clean Air Act: Hazardous Air Pollutants: Code XO V SOCMI Chemical: yes Clean Water Act: Hazardous Substances: RQ 1000 lbs. Priority Pollutant: yes Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 1000 lbs. RCRA Hazardous Wastes: Code U220 RCRA Groundwater Monitoring: Methods 8020, 8240 / PQL 2, 5 SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 1.0% / Threshold Standard NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0619

Directives nationales - U.S. State Regulations

Acétate de méthyle: California Prop 65 List: None
 Idaho Air Pollutant List:
 Title 585: AAC: 30.5 - EL: 40.7 - OEL: 610
 Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6
 Minnesota Haz. Substance:
 Codes: AO - Ratings: -
 Pennsylvania Haz. Substance code: -
 Washington Air Contaminant:
 TWA: 200 ppm - 610 mg - STEL: 250 ppm - 760 mg

Toluène: California Proposition 65 code: D
 Delaware Air Quality Management List:
 DRQ: 1000 - RQ State: Federal Regulations Apply
 Idaho Air Pollutant List:
 Title 585: AAC: 18.75 - EL: 25 - OEL: 375 - Title 586: -
 Maine Hazardous Air Pollutants:
 Me 2005: HAP - Hap Rpt: 2000
 Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6 F7 F8 F9
 Michigan Critical Material:
 Note: - - CMR: 32 - Parameter: 00108-88-3 - Annual Usage Parameter: 100
 Minnesota Haz. Substance:
 Codes: ANO - Ratings: 8.64 - Status: Air Pollutant Title III. TRI. Water Pollutant
 New Jersey RTK Hazardous Substance:
 DOT: 1294 - Sub No.: 1866 - TPQ: -
 New York List of Hazardous Substances:
 RQ-Air: 1000 - RQ-Land: 1 - Note: No Note Associated with this chemical.
 Pennsylvania Haz. Substance code: E
 Washington Air Contaminant:
 TWA: 100 ppm - 375 mg - STEL: 150 ppm - 560 mg
 California Proposition 65: developmental
 Rhode Island HSL: listed

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

790 g/L

16. Autres informations

Texte pour l'étiquetage: Contient 25 - 50 % Benzine du pétrole, 25 - 50 % Acétate de méthyle, 10 - 25 % Toluène. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Systèmes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:
 Health: 2 (Moderate)
 Fire: 3 (Serious)
 Reactivity: 0 (Minimal)

HMIS Version III Rating:
 Health: 2 (Moderate)
 Flammability: 3 (Serious)
 Physical Hazard: 0 (Minimal)
 Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	2
FLAMMABILITY	3
PHYSICAL HAZARD	0
X	

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1.3: Siège

Créée:

19/10/1994

634A6 - Diluant pour colle de contact 636N9

Numéro de matière 634A 6

Page: 13 de 13

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.